

République Française
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Jeudi 28 novembre 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LEDEY Claude, Maire.

Affichage et date de convocation : 21 novembre 2024

Conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11 Excusés : 4

Conseillers présents : M. Claude LEDEY, M. Christian BONNEROT, Mme Sonia SCEUR, M. Jean-Louis JURY, M. Jérémie JUNIER, M. Julien DESBROSSES, Mme Céline SOTTY, Mme Emilie ROBERT, M. Nicolas REY, Mme Nathalie DURET-BIDELET, Mme Carine TISSIER

Conseillers excusés : M. Daniel LALLEMAND, Mme Nathalie LAHAYE MERLE, M. Jean-François LACROIX, Mme Aude TORRENT

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.

Christian BONNEROT est nommé secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL :

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE :

Néant

FINANCES COMMUNALES : délibérations 01-02-03-04

Le conseil, à l'unanimité, donne délégation au maire pour contracter un prêt de 55 000 € après consultation de plusieurs organismes bancaires pour le financement des travaux de réhabilitation d'un logement communal à destination des jeunes travailleurs sur une durée de 15 années (les loyers couvriront le remboursement).

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à régler des factures d'investissement avant le vote des budgets 2025, communal et assainissement.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à inscrire les travaux de voirie à Nolat et à Bel Air à l'Appel à Projets Départemental 2025 pour un montant de travaux d'environ 46 332 € HT, subvention attendue de 5 200 €.

Le conseil, à l'unanimité, accepte le legs d'un tracteur au Musée Charolais du Machinisme Agricole dont les frais de délivrance s'élèvent à 250 €.

TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2025 : délibérations 05-06-07

Le conseil, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs de la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025, à savoir : part fixe : 37 € (inchangée) et part variable : 0.90 € + 0.09 € le m³ d'eau consommé. Cette augmentation fait suite à la réforme des taux des taxes des Agences de l'Eau et à l'instauration de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif (et suite à la suppression de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte).

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à présenter une nouvelle demande d'aide financière pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de son 12^{ème} programme et suite au classement sans suite de la précédente demande dans le cadre du 11^{ème} programme. Pour mémoire, le montant du marché de prestation de cette étude, attribué au Bureau Réalités Environnement, s'élève à 41 145 € HT (attribution suite au groupement de commandes à la CCEALS).

Le conseil, à l'unanimité, valide le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable de l'année 2023 du Syndicat des Eaux des Bords de Loire.

ALIENATION CHEMINS RURAUX : délibérations 08-09

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à lancer une procédure d'enquête publique pour l'aliénation d'une partie du chemin rural de la Mine, condition suspensive pour la finalisation de la cession de l'ensemble des bâtiments et terrains et suite à la demande des candidats acquéreurs.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à lancer une procédure d'enquête publique pour l'aliénation d'une partie du chemin rural situé à Chéfrin en faveur d'un propriétaire riverain.

PERSONNEL COMMUNAL : délibérations 10-11-12-13-16

Le conseil, à l'unanimité, accepte la prolongation de la convention ticket mobilité avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 (octroi d'une participation financière pour les trajets domicile-travail de 60 km minimum aller-retour sous certaines conditions).

Le conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer aux conventions de participations prévoyance et santé en faveur des agents avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de Saône-et-Loire, conformément à la législation en vigueur avec participations mensuelles aux agents (participation 50% de la cotisation de base et avec un minimum de 7€ pour la prévoyance et participation minimum obligatoire de 15 € pour la santé) après consultation obligatoire du Comité Social Territorial (instance du CDG 71) lors de sa séance du 26 novembre.

Le conseil, à l'unanimité, valide la nouvelle délibération pour la mise en œuvre du régime indemnitaire et notamment l'ajout du CIA (complément individuel annuel) après consultation obligatoire du CST lors de sa séance du 26 novembre.

Le conseil, à l'unanimité, donne mandat au CDG 71 pour lancer une consultation en 2025 pour la prestation assurances des risques statutaires, le contrat actuel sera échu au 31 décembre 2025.

Le conseil est informé qu'un agent sera prochainement recruté via le service des emplois temporaires du CDG 71.

SYDESL : délibération 14

Le conseil, à l'unanimité, valide l'installation d'une borne de recharge électrique pour les véhicules électriques sur le parking du stade pour un coût estimé de 17 000 € financé en totalité par le Sydesl.

CONVENTION ARBRE REMARQUABLE : délibération 15

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec l'association ARBRES pour l'attribution du label Arbre Remarquable de France à un châtaignier Huche ou Arbre à Pain situé le Bois Protat.(La Montagne).

BATIMENTS :

Le maire présente un devis pour des travaux supplémentaire pour la réhabilitation du logement communal présenté par l'entreprise LEFORT pour un montant de 3 577.90 € TTC (plâtrerie isolation).

Ancienne maison du docteur : suite à la précédente estimation d'un montant de 594 000 € HT pour la rénovation entière du bâtiment, l'Agence Technique Départementale estime à environ 360 000 € HT l'aménagement du seul 1^{er} niveau. Il n'y a pas de budget précis au niveau départemental mais des possibilités au niveau régional. Des contacts sont en cours pour continuer l'étude de ce dossier.

Le maire présente le devis de Nationale Incendie pour la réparation des postes de secours dans plusieurs bâtiments dont le coût s'élève à 4 080 €.

TRANSPORT SCOLAIRE :

Le maire informe l'assemblée que la CCEALS prendrait prochainement la compétence. L'estimation du coût restant à la charge de la commune serait d'environ 6 416 € et serait imputée sur les allocations compensatrices versées par la CCEALS. Le coût des accompagnateurs serait pris en charge par la CCEALS.

RESTAURATION D'EDIFICE :

Le conseil accepte la proposition faite pour la restauration gratuite de la statue de la Vierge rue des Ecoles.

QUESTIONS DIVERSES :

BILAN MUSEE :

2 072 entrées payantes pour la saison 2024 pour un montant de 9 411.50 € pour la saison 2024 et environ 50 entrées non payantes (enfants de moins de 10 ans, invitations, entrées gratuites jeux concours Offices de Tourisme, les Incontournables, Destinations Saône-et-Loire).

Les journées du Patrimoine organisées par les Amis du Musée ont attiré environ 450 personnes.

Le maire informe l'assemblée qu'un contrôle des régies de recettes (au musée pour l'encaissement des recettes et à la salle communale pour l'enregistrement des chèques de caution) a été effectué par le SGC du Charolais Brionnais avec une conclusion favorable : bon fonctionnement des régies et remerciements pour la disponibilité des régisseurs.

ECOLE NICOLAS ROLIN : l'effectif prévisible de la rentrée 2025 s'élève à 51 élèves maxi pour l'instant. Une réunion est programmée avec la DASEN semaine prochaine.

BULLETIN MUNICIPAL 2024 : il est terminé et sera prochainement distribué par les conseillers.

VOEUX DE LA MUNICIPALITE : la cérémonie est prévue le samedi 11 janvier prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le 4 mars 2025.

Le Maire, Claude LEDEY

Le Secrétaire de séance, Christian BONNEROT